





« La politique et l'économie sont liées l'une à l'autre comme le sont l'action et la vie. Si l'œuvre nationale que j'entreprends exige l'adhésion des esprits, elle implique évidemment que le pays en ait les moyens. Ce qu'il gagne grâce à ses ressources et à son travail ; ce que sur ce revenu global, il prélève par ses budgets, soit pour financer le fonctionnement de l'Etat qui le conduit, l'administre, lui rend la justice, le fait instruire, le défend, soit pour entretenir son activité, soit pour assister ses enfants dans les épreuves (...), ce qu'il vaut et par conséquent ce qu'il pèse par rapport aux autres, telles sont les bases sur lesquelles se fondent nécessairement la puissance, l'influence, la grandeur ».

Charles De Gaulle





L'Europe entière souffre. Ses économies sont toutes soumises à la pression des GAFAM, à la domination de leur potentiel d'innovation, à la concurrence des émergents, en particulier de la Chine. Pourtant, parmi les nations d'Europe, la France souffre plus que les autres. Quelques chiffres en diront davantage qu'un long discours :

- Taux de croissance du PIB par habitant sur 20 ans : 0,5% en France contre 1,2% en Allemagne ;
- Part de l'industrie dans le PIB à peu près équivalent entre la France,
 l'Allemagne et l'Italie en 2000. En 2018 : la France est à 13,4%, l'Italie 19,7%,
 et l'Allemagne 25,5%;
- Commerce extérieur en 2020 : la France accuse un déficit de 65,2 milliards d'euros alors que l'Italie et l'Allemagne ont un excédent de 63,5 et de 223 milliards d'euros ;
- Taux de chômage en 2019 : 8,5% contre 6,3 % dans l'UE.

Ces piètres résultats ont été obtenus avec une dépense publique à 58% du PIB contre 48% en moyenne dans l'union européenne. Triple punition : inefficience économique, taxation et chômage.

C'est donc bien au mal français qu'il faut répondre. Seule l'entreprise et les salariés sont créateurs de richesse. Davantage de croissance, c'est davantage d'emplois, d'impôts et de charges collectées, donc plus d'argent pour les ménages... Appartenant dans ses gènes et par son histoire à la famille de la libre entreprise, non par dogmatisme, mais parce que c'est là que se crée le bien-être de tous, y compris des plus modestes, le groupe des Députés Les Républicains, fort de ce constat propose quelques pistes pour rendre aux entreprises françaises tout leur éclat.

Il s'agit de faire de la maison France un site de croissance et de production.

Quatre axes s'imposent : restaurer, libérer, produire, conquérir.

Restaurer: aujourd'hui la France souffre au moins autant de la concurrence intra-européenne qu'extra-européenne. Il s'agit d'abord de mettre nos entreprises au même niveau de compétitivité coût et hors coût que leurs grands compétiteurs européens. Comment, par exemple, espérer faire renaître une industrie française quand les impôts de production, payés avant le moindre chiffre d'affaires, sont cinq fois plus élevés que de l'autre côté du Rhin? Tout doit être fait pour jouer le match avec les mêmes armes. Il nous faut également faire preuve de fermeté face à l'esprit prédateur des puissances émergentes, et notamment de la Chine, qui profitent d'une mondialisation déséquilibrée et sans éthique pour affaiblir nos économies. L'Europe ne peut plus rester à genoux devant des pratiques de dumping agressives ayant des conséquences dramatiques sur son économie et sa population.



Libérer: nulle économie n'a jamais prospéré sans la confiance et la liberté laissées aux agents économiques d'épanouir leurs talents. En dehors d'activités stratégiques où la main de la puissance publique ne peut trembler, la grande maxime d'action est: autant de liberté que possible, aussi peu d'État que nécessaire. Cette liberté doit devenir le fil rouge de l'action de l'Etat, des relations sociales et du capitalisme participatif qui doit succéder au capitalisme financier. Dans les PME et les ETI, la libération du travail doit permettre d'émanciper le salarié autant que l'entrepreneur. L'heure est venue d'éradiquer cette doxa qui n'a de cesse de vouloir opposer les patrons aux salariés : faire de cette idéologie un vestige du passé, tel est le cap que nous devons nous fixer. Il ne s'agit pas ici de ressusciter la vieille théorie libérale du « ruissellement » mais bien d'opérer une refonte de la relation entrepreneur-salarié en abolissant tout antagonisme entre les deux : l'un ne peut rien sans l'autre, chacun existe par et pour l'autre. Entrepreneurs et salariés doivent à nouveau marcher ensemble vers un destin commun.

Produire en France: il est temps de tourner le dos à l'aveuglement de ceux qui ont cru que notre pays pouvait se contenter d'une économie de services et se passer du savoir-faire de nos ouvriers, qui fait également la fierté de la France. Un pays sans usines est un pays déclassé. La crise du Covid a remis au goût du jour les notions de souveraineté, d'indépendance, de patriotisme économiques. C'est vital pour l'activité, cela l'est aussi pour la société. Les usines sont la dignité du col bleu et le centre d'un écosystème d'entreprises de services et de sous-traitance. Mais l'industrialisation ne se promeut pas par décret. Elle suppose un environnement favorable, des usines clés en main, des formations adaptées grâce à l'apprentissage, la réhabilitation de son image, la simplification des normes pour éviter le « suicide par la vertu » et une attention particulière à la surtransposition des règles européennes.

Conquérir: l'économie française n'a jamais été grande que quand elle a été portée par un grand dessein. Napoléon III voulait faire du pays le rival de l'Angleterre, Charles de Gaulle lui rendre sa place dans le Concert des Nations, par l'éclat de ses réalisations. Retrouver l'esprit de conquête par le soutien à la science, la promotion des métiers d'ingénieur et de technicien, l'amélioration du lien recherche fondamentale recherche appliquée, prendre le leadership européen dans les green-techs à travers une écologie sociale de marché bien pensée, faire de l'exportation une grande cause nationale, autant de défis exaltants qui peuvent mobiliser les énergies pour faire du commun. Pour renouer avec cet esprit de conquête, il nous faut retrouver les conditions favorables à l'émergence de nouveaux grands champions français grâce à un véritable choc d'investissement et des transmissions d'entreprises facilitées.



Ces mesures ont un coût. Sauf situation de crise comme celle que nous connaissons, un pays ne peut durablement vivre à crédit. La dépense publique devra faire l'objet d'une étude spécifique. En gardant à l'esprit que c'est une trajectoire qu'il faut suivre, qu'il a fallu 10 ans à l'Allemagne pour revenir à l'équilibre, du vote de « l'agenda 2010 » en 2003 au premier budget excédentaire en 2014, il n'est pas déraisonnable de penser que ces propositions sont finançables. L'effet cumulé de la croissance, d'un changement de notre système de retraites, de redéfinition du périmètre de l'action de l'État et de révision sans tabou des politiques sociales autour de la valeur travail, doit permettre de faire converger compétitivité et saine gestion.

Plus qu'un projet entrepreneurial, c'est un projet de société que notre groupe de travail souhaite porter. La vie sociale est largement déterminée par ce que font ou ne font pas les entreprises. Elles ne constituent pas uniquement des acteurs purement marchands, mais se caractérisent par leur capacité à gérer des systèmes complexes, à générer des savoirs et à innover pour proposer des biens et des services nouveaux à la société. Sans l'accumulation de compétences au fil du temps, aucune innovation technologique et sociale n'est possible. L'entreprise est un lieu de création collective, pleinement ancré dans le maillage territorial de notre pays, creuset de notre destin commun. Améliorer sa compétitivité, c'est permettre la création de richesses et le développement de l'emploi dans nos territoires.

Antoine de Saint-Exupéry écrivait dans Citadelle « force-les de bâtir ensemble une tour et tu les changeras en frères. Mais si tu veux qu'ils se haïssent, jette-leur du grain ».

L'objet de ces propositions est donc de construire ensemble la nouvelle Tour France, pour une génération, celle du redressement.

Damien ABAD

Jean-Louis THIÉRIOT

Président du groupe Les Républicains Député de l'Ain Député de Seine-et-Marne

Nicolas FORISSIER

Stéphane VIRY

Député de l'Indre

Député des Vosges







NOTRE CONSTAT

En raison d'une mondialisation déséquilibrée et sans éthique, les pays occidentaux sont aujourd'hui victimes d'une concurrence déloyale, néfaste à la fois pour leurs économies et pour la planète. Vingt ans après l'entrée de la Chine dans l'OMC, outre les pratiques de dumping de ce pays, de nombreux pans du marché chinois demeurent encore totalement fermés aux entreprises européennes, lesquelles n'ont eu de cesse de subir des joint-ventures et des transferts de technologie imposés par l'Empire du Milieu.

Il est anormal que la France soit confrontée à une telle situation : la mondialisation ne peut fonctionner ainsi et c'est à ce titre qu'il convient désormais de rompre avec l'ordre établi. Mettre un terme à cette situation inégalitaire et restaurer la compétitivité de notre pays face aux puissances émergentes nécessite une réponse forte qui ne peut être qu'européenne.

Néanmoins, avant d'être compétitif face aux grandes puissances de ce monde, soyons le d'abord en Europe vis-à-vis de nos voisins. Les surtranspositions de directives, comme les surrèglementations, sont à l'origine d'écarts réglementaires significatifs avec les autres États membres, lesquels aboutissent, dans de très nombreux secteurs, à une perte de compétitivité conséquente pour les entreprises françaises.

Le problème vient de la manière dont notre pays a été dirigé depuis 40 ans, avec une explosion des normes, des dépenses publiques et des impôts. Nos entreprises industrielles sont actuellement confrontées aux prélèvements les plus élevés au monde. A titre d'exemple, en 2018, la fiscalité de production représentait 3% du PIB en France contre 0,5% en Allemagne, 1,6% au Royaume-Uni et 1,9% en Italie. C'est à ce titre que la France compte aujourd'hui 4 800 ETI contre 12 500 en Allemagne, alors même que les deux pays étaient au coude à coude en 1981.

Nous devons tout faire pour changer cette France sur-administrée de l'intérieur mais sous-administrée vis-à-vis du commerce mondial : les agences étrangères de promotion du commerce et de l'investissement à l'international sont mieux dotées en financement public que Business France qui, elle, ne l'est pas suffisamment. Dans l'Europe du marché unique et de l'euro, il n'est pas acceptable que notre pays souffre à ce point de la concurrence intra-européenne. L'enjeu va donc de soi : nous donner les moyens de disposer des mêmes atouts que nos voisins.

LES CHIFFRES CLÉS



des collaborateurs de Bpifrance en région sont spécifiquement dédiés à l'international dans les délégations stratégiques.



X6

C'est le prix de l'impôt de production en France par rapport à l'Allemagne.



36%

C'est le taux moyen des cotisations employeur, contre 19% en Allemagne et 18% au Pays-Bas.



COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid a frappé de plein fouet toute l'Europe, les derniers indicateurs le confirment, mais la récession a été moins violente au Nord qu'au Sud. Le plongeon est 2 fois plus rude en Espagne ou en Italie qu'en Allemagne. La France se situe dans une position intermédiaire, avec une chute de 8% du PIB en 2020. En somme, l'impact économique est plus fort là où les confinements ont été les plus stricts. La situation de crise impacte le commerce extérieur et risque d'amenuiser durablement la compétitivité du pays. En 2020, les exportations ont diminué de 16%, pour atteindre un déficit commercial de plus de 65 milliards d'euros.

En outre, l'impact de la crise sanitaire n'a fait que renforcer les fragilités structurelles de certains secteurs et a irrémédiablement fait vaciller les plus fragiles d'entre eux. Ainsi, selon l'INSEE, les petites entreprises ont été plus affectées par le confinement : 36% des sociétés de moins de 50 employés ont mis en pause leurs activités durant le 1er confinement contre 20% pour les plus de 50 salariés et 13% pour celles de plus de 250 employés.

Mesures possibles d'application rapide :

- Flexibiliser les conditions de remboursement des PGE et ainsi soutenir nos entreprises en fixant un taux d'emprunt maximum de 1,75% et en allongeant la durée d'amortissement des PGE de 5 à 10 ans afin d'éviter de limiter leur trésorerie et de permettre de nouveaux investissements.
- Déplafonner et porter la déduction d'impôt sur le revenu (IR) à 50% de l'investissement direct dans le capital d'une TPE ou PME en 2021 et 2022.

Nos propositions pour

Restaurer la compétitivité de nos entreprises dans la mondialisation

Ériger en règle intangible l'interdiction de « surtransposition » des directives européennes qui pèse, de façon injustifiée, sur l'attractivité de la France en Europe et dans le monde

2

Lutter contre le dumping pratiqué par les pays émergents en défendant un rééquilibrage économique à double niveau

À savoir entre pays et au sein même des pays entre « perdants » et « gagnants » de la mondialisation. Cela passera par l'instauration d'une barrière écologique aux frontières européennes dans la taxation des importations. Les fonds récoltés seront redistribués aux populations les plus affectées par la mondialisation.

3

Réduire de 30 milliards d'euros les impôts de production, en plus des 10 milliards promis par le Gouvernement

En compensant la perte de recettes que cela implique pour les collectivités territoriales par une part de TVA (sans augmenter les impôts) et une dotation de l'État : l'objectif doit être de combler le différentiel avec la moyenne européenne dans un horizon de 3 à 5 ans. Il restera tout de même le double de celui de l'Allemagne.

4

Imposer un étiquetage de l'origine clair et harmonisé au niveau européen sur tous les produits alimentaires

Et réserver la mention «Origine France» aux seuls produits dont la matière brute a été produite en France et dont l'ensemble des transformations substantielles ont été réalisées sur le territoire français.

Développer des outils de comparaison internationaux des impôts et des taxes

Instaurer un indice de compétitivité des entreprises pour comparer les impôts pesant sur l'entrepreneuriat : les conclusions et les enseignements d'un tel dispositif conduiraient à l'élaboration d'une réforme fiscale.

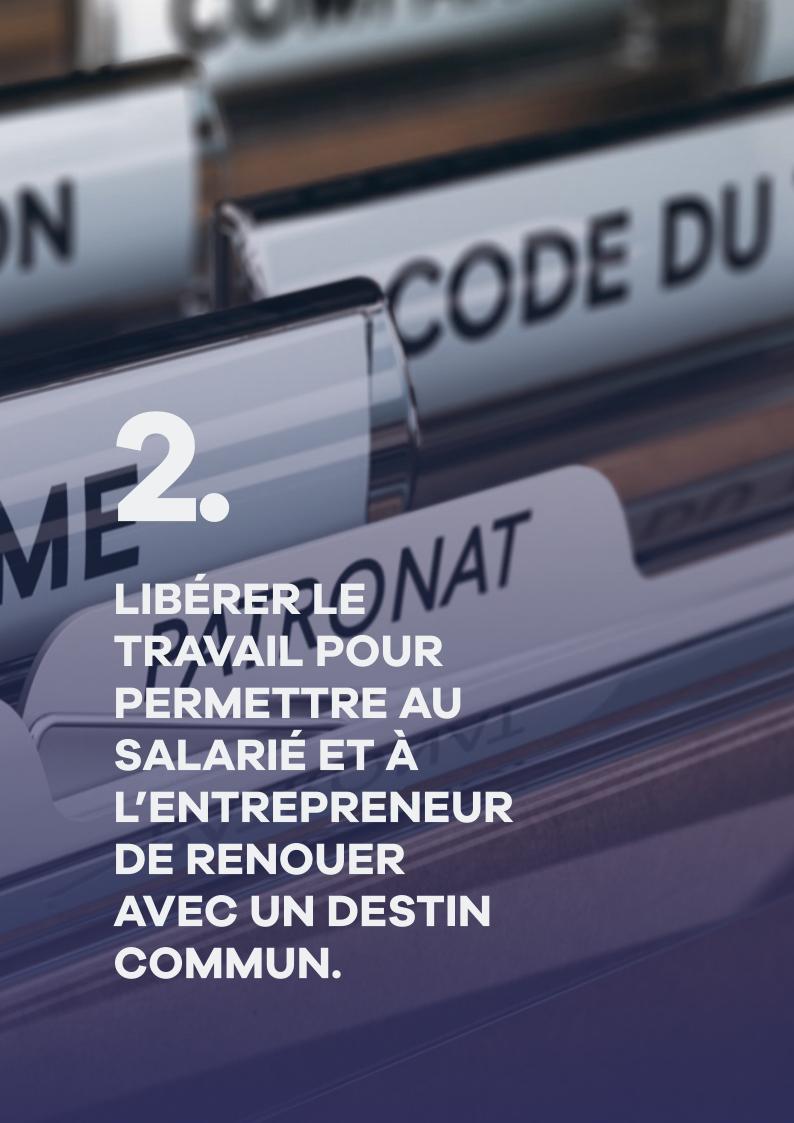
6

Renforcer notre arsenal en matière de commerce extérieur afin de pouvoir affronter à armes égales la concurrence internationale

- En stoppant la baisse des subventions publiques bénéficiant à Business France.
- En mettant en place un système de prime à la performance pour les conseillers. internationaux des chambres de commerce et d'industrie de région comme cela se fait déjà pour les équipes de Business France.
- En doublant la part des collaborateurs de Bpi France en région spécifiquement dédiée à l'international dans les délégations stratégiques.
- En instaurant un benchmark des systèmes d'aides à l'export dans nos pays voisins ainsi qu'en établissant un tableau de comparaison internationale des financements attribués à l'export pour les TPE, PME et ETI.
- En développant dans chacune des plateformes régionales de la Team France Export un espace digital sécurisé et personnalisé afin que chaque entreprise puisse découvrir les opportunités qui lui sont le plus adaptées en termes d'export.









NOTRE CONSTAT

En France, aucun entrepreneur ne doit plus craindre ou anticiper l'échec de son entreprise en raison du manque de visibilité fiscale que fait peser l'Etat sur son action. La voie de la prospérité et de l'attractivité d'une économie réside dans la capacité laissée aux entrepreneurs et aux salariés d'épanouir leurs talents et leurs aspirations en pleine confiance.

Avant même la crise sanitaire, le poids des réglementations, ainsi que leur manque de lisibilité, pesaient fortement sur les acteurs économiques et entravaient sérieusement leur liberté. La lutte contre la complexité du Code du travail, la question du temps de travail, ainsi que la diminution de son coût, doivent être replacés au cœur d'une politique de redressement de notre économie.

La redéfinition du champ d'actions et de compétences de l'Etat en matière d'entrepreneuriat doit certes être menée pour redonner confiance aux acteurs économiques mais également en vue de permettre une émancipation du salarié, qui passe notamment par une plus juste répartition des fruits du travail.

Cette question, qui ne date pas d'aujourd'hui, a été remise au goût du jour par la crise sanitaire : le versement de dividendes par des entreprises bénéficiant pourtant d'aides d'Etat conséquentes, sans contrepartie, ou encore la prise de conscience de l'importance considérable de certains métiers malgré leur faible rétribution ont suscité de vives réactions dans notre société. Les questions d'une meilleure rémunération du salarié, de la possibilité pour celui-ci de bénéficier directement des fruits du capital ou encore d'un dialogue social plus démocratique doivent être replacées au centre des débats.

Tout doit être fait pour que les intérêts des salariés et des entrepreneurs convergent vers un objectif commun. On ne peut libérer l'un sans libérer l'autre. C'est cela la réforme du système que nous souhaitons : qu'au capitalisme financier succède le capitalisme participatif.

LES CHIFFRES CLÉS



C'est le nombre de pages que contient notre Code du travail. A titre d'exemple, son homologue suisse en compte seulement 200.



C'est le poids de la réglementation en France, selon l'OCDE.



34

Obligations légales et fiscales supplémentaires : c'est ce qu'une entreprise qui dépasse 50 salariés doit appliquer.



2,2

c'est le nombre de très petites entreprises (TPE) que nous comptons en <u>France</u>.

COVID-19

Dans toutes les entreprises, les conditions de travail des salariés ont été fortement impactées par la crise sanitaire, à des degrés différents en fonction de la capacité des entreprises à assurer la continuité de leur activité. Une adaptation a dû se faire en fonction des secteurs et des métiers, plus ou moins contraints par les mesures de confinement et de chômage partiel. La culture du télétravail, dont la France n'était pas coutumière a dû se généraliser, accélérant des procédures de dématérialisation et de réorganisation du travail. Toutes ces évolutions, qui ont notamment engendré une porosité entre vie privée et vie professionnelle, ont alors contribué à remettre en lumière la question du sens du travail.

Par ailleurs, cette crise n'est pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens : 4 Français sur 10 (41 %) déclarent que leur situation financière personnelle est touchée par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Les ménages concernés sont les plus fragiles financièrement et ceux dont l'activité s'est drastiquement réduite ou arrêtée : les commerçants, les artisans et chefs d'entreprise (74 %), les chômeurs (59 %), les ouvriers (56 %).

Mesures possibles d'application rapide :

- Permettre, pour cause de pandémie, le déblocage immédiat, sans pénalité et avec une exonération fiscale, des sommes allouées aux salariés au titre de la participation.
- Prolonger l'autorisation de payer en 2021 avec des tickets restaurants de 2020, sans plafond.

Nos propositions pour

Libérer le travail pour permettre au salarié et à l'entrepreneur de renouer avec un destin commun

Inscrire dans la Constitution une règle d'or de stabilité fiscale, pour une plus grande visibilité des entreprises sur le moyen terme, fixant un seuil maximum d'imposition

Elle se traduirait également par l'impossibilité pour le Parlement de modifier plus d'une fois par législature un même impôt, sauf dans le cas où il s'agirait d'en diminuer le taux ou l'assiette.

Instaurer un « bouclier-emploi » par une baisse des cotisations sociales

Pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 x le SMIC, afin de libérer l'emploi qualifié et de réduire l'effet de « trappe à bas salaires » en incitant l'entreprise à mieux rémunérer ses salariés.

Simplifier drastiquement le Code du travail

Afin de le rendre plus lisible, tant pour le salarié que pour l'entrepreneur, et donner plus de souplesse aux entreprises : il ne devra contenir que les règles de base qui permettent d'encadrer l'organisation générale des relations de travail et les grands principes inhérents à la santé au travail.

Promouvoir l'apprentissage en instaurant un dispositif « zéro charges patronales » pour tout recrutement d'un apprenti



Dynamiser et démocratiser le dialogue social pour une plus grande efficacité collective

- En supprimant l'obligation pour un candidat de bénéficier du soutien d'une organisation syndicale pour présenter sa candidature au premier tour des élections des instances représentatives du personnel.
- En permettant aux salariés élus, qu'ils aient ou non une affiliation syndicale, de participer à la négociation et à la conclusion d'accords collectifs.
- En promouvant une « relocalisation » du dialogue social : accorder une place plus importante aux accords conclus au sein des entreprises par rapport aux conventions nationales négociées le plus souvent à Paris en comité réduit.
- En permettant aux PME et aux ETI de négocier des accords de performance collective en passant directement par un référendum.

12

Augmenter le seuil social de cinquante salariés, qui produit des effets négatifs sur la souplesse de nos entreprises

- En relevant ce seuil social à cent salariés.
- En accordant aux petites entreprises un délai de trois ans pour se mettre en conformité à l'issue d'une durée de douze mois consécutifs où l'effectif de l'entreprise atteint pour la première fois cent salariés afin de lisser la charge administrative dans le temps.

13

Développer la participation et l'intéressement pour que la réussite de l'entreprise et les profits qu'elle génère bénéficient autant au salarié qu'à l'entrepreneur

- En élargissant aux ETI le dispositif permettant de développer l'intéressement et la participation par la suppression du forfait social.
- En créant des «Bons pour l'innovation» en s'inspirant directement de l'*Enterprise Management Incentive* existant au Royaume-Uni qui permettraient aux sociétés d'attirer les salariés et de les inciter à rester dans l'entreprise en les rémunérant directement par le biais d'une participation au capital.
- En permettant aux salariés, lorsque l'entreprise a moins de 5 ans, de toucher jusqu'à 50 % de l'imposition de la plus-value de cession : celle-ci sera partagée au prorata du nombre d'années passées au sein de l'entreprise.
- En favorisant le développement du dispositif d'attribution gratuite d'actions à travers une harmonisation de son régime fiscal avec celui des autres produits d'investissement (en soumettant le gain d'acquisition au prélèvement forfaitaire unique de 30%).
- En supprimant la condition d'inscription au registre du commerce et des sociétés depuis moins de 15 ans pour favoriser les émissions de Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).







NOTRE CONSTAT

Le paradigme de la société post-industrielle a fait la démonstration de son échec. Que ce soit à travers la montée en puissance des nationalismes ou encore l'accroissement des fractures sociale et territoriale, nous n'avons d'autre choix que de constater l'incapacité de ce modèle à offrir aux Français une société prospère et équilibrée. En prenant la décision de léguer nos usines aux pays émergents, nous avons fait le choix d'abandonner une partie de nos concitoyens et de créer des zones de pauvreté, tout en mettant en péril notre souveraineté nationale.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'on ne perd pas seulement des emplois dans les industries stratégiques historiques mais également dans les industries du futur, relatives notamment à la transition énergétique. Il est temps de rompre avec la croyance selon laquelle les services devraient inexorablement prendre l'ascendant sur une industrie qui, elle, serait vouée à disparaître : mettons un terme à cette désindustrialisation qui condamne notre pays à l'impuissance pour laisser place à la renaissance d'une industrie nationale forte.

En plus de revitaliser notre économie, la promotion du produire en France sera également bénéfique pour l'environnement. En faisant le choix de délocaliser nos usines, nous avons aussi délocalisé nos émissions carbone dans des pays qui, contrairement à la France, ne disposent pas de règlementation permettant de lutter efficacement contre la pollution. Réindustrialiser c'est donc lutter contre le réchauffement climatique. Faisons ainsi de nos industries implantées en France les porte-étendards de notre modèle écologique et cessons d'en faire les victimes !

Par ailleurs, la reconquête industrielle doit faire figure d'objectif essentiel à la cohésion de nos territoires : elle doit être leur âme économique et culturelle et incarner le vecteur du progrès technologique qui permettra de les reconnecter au monde globalisé et numérisé. Si la crise sanitaire actuelle a démontré l'urgence de réduire notre dépendance industrielle vis-à-vis de l'extérieur et de renforcer notre autonomie stratégique, celle-ci n'est que la partie émergée de l'iceberg d'une crise bien plus profonde qui affecte notre pays depuis de nombreuses années. Les grands groupes français ont davantage investi à l'étranger que leurs pairs européens et se sont ainsi nettement plus détachés de leur territoire d'origine que les entreprises allemandes.

Alors que la France est devenue l'économie la plus désindustrialisée du G7 en 2020, il apparaît urgent de rompre avec les politiques publiques de ces trente dernières années afin de refaire de l'industrie un outil au service de la nation et de son indépendance.

LES CHIFFRES CLÉS



C'est la part de valeur ajoutée du secteur industriel français produite à l'étranger. Le différentiel de plus de 5% avec l'Allemagne représente 200 000 emplois.



11%

C'est la part de l'industrie dans le PIB français, soit une part similaire à la Grèce, qui n'a pourtant aucune histoire industrielle.



126

C'est le nombre de robots pour 10 000 salariés contre 270 robots en Allemagne



19%

Des TPE françaises n'avaient pas accès à internet contre 7% en Allemagne, 32% avaient un site internet contre 64% en Allemagne.

COVID-19

La crise liée à la pandémie questionne fondamentalement cette tendance à la dépendance industrielle et technologique de la France. La récente pénurie de matériel médical et de protection illustre cet accablant constat, à l'image de la fermeture, en 2018, du site de production de masques de Plaintel (Côtes-d'Armor). En outre, les Français ont découvert que seuls 30% des médicaments génériques étaient produits sur le sol national et que près de 80% des principes actifs provenaient de Chine ou d'Inde.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'industrie a été particulièrement fragilisée par la pandémie. Si son poids dans l'économie passait sous la barre des 10%, les industriels n'auraient plus la taille critique pour reconstituer leurs capacités de production.

En avril 2020, au pic du premier confinement, on comptait 8,4 millions de salariés en activité partielle. Mais ce dispositif était déjà majoritairement utilisé par les secteurs industriels, qui recouvraient 54% des effectifs en activité partielle en moyenne entre 2015 et 2019, contre 18% de l'emploi salarié privé.

Mesures possibles d'application rapide :

- S'assurer de la souplesse du dispositif relatif à l'activité partielle, permettant d'adapter l'outil de production aux aléas conjoncturels après la sortie de crise et en fonction de la reprise (problème d'approvisionnement, logistiques, etc.).
- Permettre de regrouper les dettes et créances accumulées via un «prêt consolidation» garanti par l'Etat et amortissable sur 10 ans.



Promouvoir le produire en France sur nos territoires

14

Redynamiser nos secteurs stratégiques et ainsi renforcer notre indépendance vis-à-vis des puissances extérieures

- En redéfinissant les secteurs stratégiques touchant à notre souveraineté à travers un livre blanc, sur le modèle de la loi de programmation militaire : cibler les secteurs vitaux tels que la santé, l'énergie, les télécommunications, les transports, l'alimentation, l'aéronautique, la défense, etc.
- En favorisant, dans les commandes publiques, des solutions françaises et européennes.
- En modulant les taux des taxes aux frontières européennes susmentionnées au #2 selon la nature des produits concernés : alors que les biens de consommation courante se verront appliquer un taux maximum de 8% pour limiter l'effet d'une augmentation des prix qui nuirait aux consommateurs les plus fragiles les biens qualifiés de « stratégiques » pourront quant à eux se voir appliquer des taux bien plus élevés.

15

Créer un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne privée et investir dans les secteurs stratégiques

16

Renforcer drastiquement le contrôle des investissements étrangers

Pour éviter que des puissances étrangères ne portent atteinte à notre souveraineté nationale en s'emparant de fleurons stratégiques français : créer un comité pour l'investissement étranger français, sur le modèle du Committee on Foreign Investment in the United States (CFIUS), qui sera chargé d'examiner tout projet de fusion, d'acquisition ou de reprise pouvant mener au contrôle d'une entreprise française par une entité étrangère, avec un dispositif reposant sur un mécanisme d'autorisation préalable.

17

Favoriser la montée en gamme de nos industries dans le domaine de l'informatique, de la robotique et de l'intelligence artificielle

- En pérennisant sur le long terme les aides du plan de relance ciblant ces secteurs.
- En permettant des interventions de la banque nationale d'investissement.
- En confortant l'Agence de Services et de Paiement dans sa mission visant à mettre en œuvre le « Plan de transformation numérique de l'industrie » à travers le déblocage de nouveaux fonds.

Mettre en place un crédit d'impôt d'investissement productif

Favorisant le développement de l'industrie nationale : aller au-delà du dispositif actuel de suramortissement de 40% qui ne concerne que les dépenses pour le digital et la robotique dans les PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions.

19

Investir massivement dans les infrastructures numériques

Pour développer un réseau 100% 5G sur l'ensemble du territoire national d'ici 2027 et gagner ainsi trois ans par rapport au plan de l'actuel gouvernement.

20

Conforter un dialogue de proximité entre industries et territoires en déployant des collectifs d'industriels dans les régions

21

Réformer certaines démarches administratives pour soutenir la réimplantation des industries dans nos territoires

- En simplifiant la procédure d'instruction des permis de construire pour les entreprises cherchant à implanter de nouveaux locaux.
- En instaurant un système de rescrit ou de certificat qui sécurise les démarches réalisées par les entreprises souhaitant s'installer et qui responsabilise l'administration dans ses réponses afin de pallier des revirements de position pouvant parfois faire échouer des projets en bout de parcours.

22

Créer des « Zones d'Industrialisation Prioritaires »

Allant au-delà des « sites industriels clés en main » afin de permettre d'accélérer considérablement le rythme de la réindustrialisation :

- En proposant aux industriels des zones qui en plus de bénéficier de procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement anticipées – sont purgées, en amont, de tout contentieux.
- En raccourcissant les délais :
 - # Passer d'un délai de 5 mois à 2 mois pour la délivrance d'un permis de construire ;
 - # Passer d'un délai de 10 mois à 5 mois pour l'obtention d'une autorisation environnementale.







NOTRE CONSTAT

Aujourd'hui, on estime que la moitié de la production industrielle française est concentrée dans 80 grandes entreprises et non sur un tissu de PME et d'ETI, comme chez nos voisins européens, alors même que ces entreprises en France sont les plus pourvoyeuses d'emplois. Nous avons là un réel potentiel qui demeure encore trop inexploité. Afin de réveiller ces géants de demain qui doivent incarner l'avenir de notre pays, il convient à la fois de stimuler l'investissement dans ces entreprises, mais également de faciliter les transmissions intrafamiliales afin de leur permettre de développer une véritable stratégie de long terme.

En outre, alors qu'elles représentent près de 92% des entreprises françaises, une attention particulière doit être accordée aux TPE qui contribuent au dynamisme de l'économie locale ainsi qu'au renforcement du tissu social de nos territoires. La crise sanitaire nous a permis à tous de prendre conscience de leur importance. Il nous faut maintenant les libérer pour leur permettre de déployer tous leurs atouts.

Aux XIXème et XXème siècles, la France a contribué à des avancées technologiques et scientifiques majeures dans différents secteurs, devenant même un des leaders mondiaux dans le nucléaire ou l'automobile. Néanmoins, depuis plus de 20 ans, notre pays est entré dans une spirale de déclin en matière de performance.

Dans ce contexte, il apparaît urgent d'engager une rupture et de repenser totalement notre manière de travailler et d'entreprendre afin de retrouver le chemin de l'innovation. Il nous faut pour cela sortir d'un carcan administratif et technocratique qui bride le potentiel des forces vives de notre pays.

Nous sommes aujourd'hui victimes, en France, d'une approche trop centrée sur les coûts et les prix. Celle-ci nous confine dans une culture de minimisation du risque et nous paralyse devant l'éventualité de l'échec. Il nous faut recréer les conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable ambition collective et ainsi renouer avec une innovation volontariste.

Pour retrouver cet état d'esprit, il apparait tout d'abord essentiel de recréer du lien entre les milieux universitaires et le monde de l'entreprise, deux écosystèmes qui aujourd'hui ne sont pas suffisamment connectés l'un à l'autre. D'autre part, l'absence d'une solide coopération public-privé, l'omniprésence d'une logique trop administrative, un système éducatif trop replié sur lui-même ou encore un manque de mixité sociale parmi les profils occupant des postes à responsabilité sont autant d'obstacles au bon développement d'une culture de l'innovation conquérante.

LES CHIFFRES CLÉS









COVID-19

La France a perdu de son attractivité économique. Selon un sondage Ipsos de novembre 2020 pour Business France, l'investissement sur le sol français des chefs d'entreprises pourrait être remis en cause dans les prochains mois. Fin 2020, les investissements réalisés par les entreprises n'avaient toujours pas retrouvé leur niveau d'avant crise : après avoir diminué de 22% au deuxième trimestre 2020, les investissements des entreprises non financières demeurent de 5% inférieurs, fin 2020, au taux de fin 2019.

De plus, d'après Euler Hermès, environ 60 000 faillites sont à prévoir sur les 12 prochains mois avec potentiellement un impact sur les trois prochaines années susceptible d'affecter durablement notre PIB. Les faillites devraient en effet se prolonger pendant les années suivantes avec la fin des dispositifs d'aides du gouvernement.

Mesures possibles d'application rapide :

- Accorder aux fournisseurs un privilège légal de premier rang en 2021 et 2022 pour éviter les faillites en cascade. L'Etat et la Sécurité sociale doivent renoncer (temporairement) à exercer leurs super-privilèges pour que les autres créanciers (fournisseurs) puissent être payés en cas de faillite.
- Exonérer les transmissions d'entreprises intervenant en 2021 et 2022, des droits de donation et frais de succession.



Retrouver un esprit de conquête et d'innovation

23

Supprimer les droits de succession sur les transmissions intrafamiliales des PME et ETI

Avec, en contrepartie, un engagement de conservation de l'entreprise sur le long terme pour préserver les savoir-faire, les emplois et réduire considérablement le risque de prédation.

24

Permettre l'émergence de champions Français et Européens capables de rivaliser avec les géants chinois et américains en réformant le droit européen de la concurrence, et notamment celui des concentrations

25

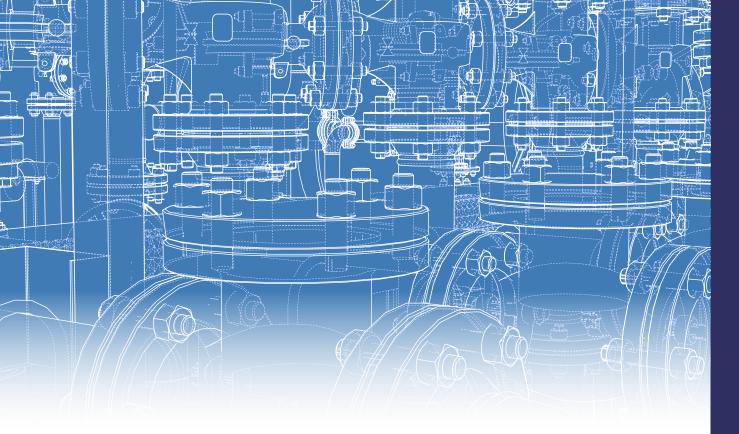
Renforcer la cybersécurité en France pour pallier les attaques récurrentes auxquelles sont confrontées nos entreprises

- En augmentant les moyens de l'Agence nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI).
- En développant les formations de cyber-spécialistes.

26

Créer un choc d'investissement dans les TPE, PME et ETI

- En instaurant un « IFI PME-TPE » sur l'ancien modèle « ISF PME » qui permettrait aux redevables de l'IFI de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% en cas d'investissement au capital d'une PME ou d'une TPE.
- En sortant l'investissement dans les TPE et les PME du plafonnement des crédits d'impôt sur l'IR pour encourager les ménages à mettre une partie de leur épargne dans l'économie productive.
- En favorisant l'investissement des grands groupes dans les PME-ETI avec un fort potentiel d'innovation verte à travers une défiscalisation de leur participation sous forme de contrats recherche et développement.
- En doublant le plafond du versement aujourd'hui autorisé sur un PEA PME-ETI (plafonné à 75 000€) tout en « désintermédiant » ce compte-titres afin d'augmenter sa diffusion auprès des investisseurs.
- En sanctuarisant le crédit d'impôt recherche (CIR) et en simplifier l'accès pour les petites entreprises.



Réformer l'action publique afin de simplifier la relation entrepreneur-administration et ainsi accélérer la création et le développement de nos entreprises

- En mettant en place un guichet unique au service des entrepreneurs, piloté par la Région, qui aura pour fonction de devenir le seul interlocuteur des entreprises souhaitant s'implanter sur un territoire, de centraliser tous types de demande et de se charger d'établir le contact avec les différentes collectivités et administrations concernées par la demande.
- En imposant un devoir de conseil des administrations qui, en cas de rejet d'une demande formulée par une entreprise, devront préciser dans leur décision des solutions alternatives.
- En tendant vers plus de contractualisation entre l'administration fiscale et les entreprises afin de sécuriser les impôts en amont, de renforcer la confiance entre les contribuables et l'administration, et de récompenser les comportements respectueux des règles.
- En créant un organe similaire au Conseil National d'Évaluation des Normes qui fonctionne bien pour les collectivités locales et la fonction publique au service de nos entreprises afin de les aider à surmonter au mieux les difficultés règlementaires.

28

Faire des TPE et de nos petits commerces de proximité, véritables artisans du lien social, les piliers de la reconquête de nos territoires

- En mettant en place une antenne favorisant les interactions entre commerces, entreprises privées, acteurs consulaires, associations, citoyens et maires, et permettant de faciliter la réalisation de différentes démarches tels que l'obtention de prêts, le rachat d'un local, la mise en place d'un GIE d'employeurs, des achats mutualisés, etc.
- En instaurant un crédit d'impôt de 50% sur les dépenses de formation et d'équipement numérique engagées par les TPE.
- En faisant évoluer la réglementation en matière de manifestations commerciales afin de faciliter l'installation et l'exploitation des boutiques éphémères.
- En mettant en place un dispositif de type FISAC pour permettre la sauvegarde de l'activité commerciale dans les centres-villes.

Réformer la BPI pour renforcer la force de frappe de nos entreprises en matière d'innovation

En faisant émerger un regard croisé privé-public dans l'instruction des appels à projet.

30

Développer un écosystème favorable à l'émergence d'une culture de l'innovation, capable de faire à nouveau rayonner la France dans le monde

- En promouvant une culture entrepreneuriale et industrielle dans l'enseignement.
 - # Former les professeurs de sciences économiques du secondaire au monde de l'entreprise et de l'industrie, notamment par la réalisation de stages, afin que l'enseignement théorique soit nourri d'exemples concrets de nature à susciter des vocations auprès des élèves.
 - # Revaloriser les formations technologiques afin de permettre une plus grande diversité des profils dans l'accès aux plus hautes fonctions, celles-ci ne devant plus être réservées à une élite homogène dominée par une culture de minimisation du risque.
 - # Recréer du lien entre recherche fondamentale et développement industriel en s'inspirant du modèle allemand dans le but d'ancrer pleinement nos universités dans le tissu économique et industriel de nos territoires.
 - # Repenser les méthodes d'enseignement dans le supérieur pour faire émerger une culture de l'innovation chez nos futurs diplômés.
- En décloisonnant notre système éducatif afin de l'orienter vers l'international.
 - # Développer massivement l'enseignement en langues étrangères afin d'attirer en France les talents étrangers mais également de donner les moyens à nos futurs leaders, entrepreneurs et chercheurs de s'imposer sur la scène internationale.
 - # Faire des écoles d'ingénieurs françaises des multinationales de la connaissance technologique et scientifique en les intégrant pleinement aux communautés industrielles internationales.
- En développant le dispositif de Volontariat International en Entreprises à travers une extension de l'âge limite du départ en mission à 35 ans lorsque le VIE est effectué dans une PME ou une ETI.





Nos députés membres du groupe de travail



Nicolas FORISSIER Député de l'Indre



Stéphane VIRY Député des Vosges



Philippe BENASSAYADéputé des Yvelines



Fabrice BRUN Député de l'Ardèche



Annie GENEVARDDéputée du Doubs



Constance LE GRIPDéputée des Hauts-de-Seine



Robert THERRYDéputé du Pas-de-Calais



Isabelle VALENTINDéputée de la Haute-Loire



Jean-Louis THIÉRIOTDéputé de la
Seine-et-Marne



Valérie BAZIN-MALGRAS Députée de l'Aube



Anne-Laure BLINDéputée de Maine-et-Loire



Josiane CORNELOUPDéputée de la Saône-et-Loire



Philippe GOSSELIN Député de la Manche



Nathalie PORTE Députée du Calvados



Laurence TRASTOUR-ISNART Députée des Alpes-Maritimes





Nicolas Bouzou, économiste libéral et chroniqueur

Bénédicte Caron, Vice-présidente des Affaires économiques de la CPME

Frédéric Coirier, co-président du METI et PDG du groupe Poujoulat

Jean-Philippe DELSOL, président de l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)

Jean-Michel Fourgous, Maire d'Elancourt

Bruno Grandjean, Président du directoire du Groupe REDEX

Leonidas Kalogeropoulos, Directeur de Médiation et Arguments – Cabinet de Lobbying

Sébastien Laye, chercheur associé pour l'institut Thomas More

Carole Le Gall, co-président de la commission « transition écologique et économique » du MEDEF

Christophe Legrenzi, Vice-Président du club européen de la gouvernance des systèmes d'information

Franck Margain, élu à la Région IDF en charge de l'attractivité



